

1. *Débitrice:* **Genolet SA**, chemin du Foulan 14,
3977 **Granges**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au
18.09.2004
3. *Commissaire:* Me Frédéric Delessert, avocat et notaire, rue
de Lausanne 6, CP 2106, 1950 Sion 2 Nord
4. *Remarques:* Date de l'octroi: 18.03.2004
Délai pour les productions: 20 jours à dater de la présente
publication (art. 300 LP) en mains de Me Frédéric Delessert,
sous peine d'être exclu des délibérations au concordat
Assemblée des créanciers: jeudi 26 août 2004 à 14 heures
30, à Sion, Hôtel du Rhône.
Les créanciers produiront leurs créances, ainsi que leurs
dettes éventuelles, valeur 2004 capital, intérêt et frais sépa-
rés, en mentionnant d'éventuels droits de gage, garanties
ou autres privilèges et en joignant tous moyens de preuve
tels que factures, extraits, reconnaissances, notamment.
Les pièces seront à la disposition des créanciers en l'Etude
de Me Frédéric Delessert à partir du 1er juillet 2004.
Tous les créanciers qui ont entamé des poursuites doivent
produire à nouveau (art. 300 LP). S'annonceront dans le
même délai toutes personnes qui détiennent des biens de la
débitrice, à quelque titre que ce soit, ainsi que ceux qui ont
des revendications à formuler contre elle, avec tous justifi-
catifs.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paie-
ment des dettes contractées pendant le sursis concordataire
sans son consentement.
Crittin & Delessert, Avocats et notaires
1950 Sion 2
(02199408)